



## **PROTEGER LES DROITS DES MIGRANTS : LES NORMES INTERNATIONALES FACE AUX DEFIS CONTEMPORAINS**

**Sanremo, 28 mai – 1 juin 2018**

### **1. Contexte**

Plus de 258 millions de personnes vivent aujourd’hui hors de leur pays d’origine.<sup>1</sup> Les raisons pour lesquelles ces personnes ont quitté leur pays sont variées: conflit, pauvreté, persécution, discrimination, catastrophe naturelle, dégradation de l’environnement, impossibilité d’obtenir des services de base ou recherche de nouvelles perspectives. A ce cadre de flux migratoires mixtes s’ajoutent de nos jours des défis croissants, tels que la remise en cause des acquis des droits humains par des mouvements populistes, le rejet d’une responsabilité humanitaire envers les personnes en déplacement, ainsi que le développement de réseaux de traite et de trafic qui exploitent ces personnes. Pour cela, il est impératif d’organiser des formations pour mettre l’accent sur les droits des personnes concernées et renforcer les capacités des acteurs institutionnels et autres parties prenantes pour mieux protéger ces droits en conformité avec les normes internationales. En 2016, la déclaration de New York adoptée au cours du sommet de l’ONU sur la Migration, a créé une opportunité politique pour réaffirmer les obligations des états envers les migrants et les réfugiés qui devraient être confirmés par le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui sera adopté en décembre 2018, à Marrakech. Ces efforts à l’échelle internationale doivent être complétés par une sensibilisation sur l’importance de ces normes en pratique et par le renforcement des compétences.

Le cours sur la protection des droits des migrants, organisé pour la première fois en 2017 par l’Institut International de Droit Humanitaire (IIDH) en partenariat avec l’Organisation Internationale de la Francophonie répond à ces besoins de formation. En effet, la Francophonie compte en son sein un nombre très important de pays concernés par la problématique des migrations internationales, en tant que pays de départ, de transit, d’accueil et/ou de destination. La Secrétaire générale de la Francophonie et les Etats et gouvernements membres de la Francophonie se sont mobilisés au cours des dernières années et ont encouragé la mobilisation de l’Organisation internationale de la Francophonie en faveur en particulier de la protection des droits des migrants.

---

<sup>1</sup> UN DESA, *The International Migration Report 2017 (Highlights)*, décembre 2017.

Sous l'impulsion de la Secrétaire générale et des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui ont pris des engagements forts lors de la Conférence ministérielle d'Erevan en 2015, du Sommet d'Antananarivo en 2016 et de la Conférence ministérielle de Pais en 2017, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'investit, depuis plusieurs années, dans la problématique des mouvements massifs de migrants à travers le monde, à la fois par le biais d'un plaidoyer politique et du déploiement d'actions au bénéfice des acteurs institutionnels et de la société civile mobilisés pour la protection des droits des migrants.

De son côté, depuis les années 70, l'IIDH œuvre à promouvoir le développement du droit international humanitaire, des droits de l'homme, du droit de la migration, et du droit des réfugiés. L'Institut a acquis une réputation internationale comme centre d'excellence dans le domaine de la formation et de la dissémination de tous les aspects du droit international. Au-delà de l'apprentissage, l'emplacement neutre de l'Institut à Sanremo offre le bénéfice de l'indépendance, attirant ainsi un large éventail de nationalités. L'accueil et l'esprit de Sanremo créent ainsi un environnement multinational unique et divers qui génère des discussions approfondies et des échanges constructifs de points de vue.

## 2. Objectifs du cours

Les objectifs principaux de ce cours sont : d'un côté, renforcer les connaissances théoriques des autorités, institutions de l'état de droit (commissions nationales des droits de l'Homme, ombudsmen et médiateurs, barreaux, procureurs, magistrats, forces de sécurité, etc.), et de la société civile sur les droits de l'Homme et les normes internationales relatives à la protection des migrants; et d'un autre, mettre l'accent sur la mise en pratique de cette protection.

Le cours permettra ainsi aux participants de mettre en œuvre dans leur travail quotidien les conventions internationales que leurs gouvernements ont ratifiées ainsi que les principes plus importants issus du droit coutumier, et d'améliorer et harmoniser leur application pratique au niveau national, en favorisant le développement de bonnes pratiques et une coopération efficace entre les acteurs (institutionnels ou non) impliqués dans la protection des droits des migrants.

Le cours vise aussi à promouvoir le développement de partenariats entre les gouvernements, les institutions de l'Etat de droit et la société civile.

### 3. Description du programme

Le cours se déroulera sur cinq jours du 28 mai au 1er juin 2018 au siège de l'IIDH à Sanremo en Italie.

Les sujets abordés pendant le cours comprendront:

- Les notions de base et l'ampleur des phénomènes migratoires ;
- Les droits des migrants, du niveau général aux domaines et catégories spécifiques (travailleurs migrants, réfugiés, etc.);
- Les mécanismes de protection aux différentes échelles (globale, régionale, et nationale) ;
- Les violations et menaces aux droits des migrants, y compris le déplacement forcé, la traite d'êtres humains, l'exploitation et le trafic des migrants, l'accès au territoire et les différentes mesures pour limiter cet accès (refus de visa, contrôle extraterritorial, refoulement, détention), le statut des personnes sur le territoire (y compris résidence, libre circulation, droit au travail, regroupement familial), et le départ (expulsion et retour) ;
- Les migrations par voie maritime et la nature 'mixte' de ces flux; et,
- L'interaction entre les différents acteurs impliqués dans la protection des droits des migrants (y compris pour la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et le développement du projet de Pacte mondial sur les migrations).

### 4. Profil des participants

Le cours sur les droits des migrants est destiné aux représentants des autorités gouvernementales, des institutions de l'Etat de droit, aux universitaires et aux représentants d'organisations internationales et des organisations non-gouvernementales impliqués dans la protection des droits des migrants.

Les fonds mis à disposition par l'OIF serviront essentiellement à financer des bourses au profit de participants provenant d'Etats et gouvernements membres de la Francophonie, en particulier du Sud. Le processus de sélection assurera un équilibre entre hommes et femmes.

### 5. Méthodologie

Le cours mettra l'accent sur la dimension pratique des enseignements en favorisant le développement d'exercices et de cas pratiques. Le programme comprendra donc une méthodologie d'apprentissage interactive, avec un équilibre entre le nombre de conférences et les débats, pour permettre aux participants d'enrichir les discussions en groupe et avec les intervenants de par leurs expériences sur le terrain. Les participants discuteront des défis contemporains de la migration afin d'y apporter des pistes nouvelles de réflexion.

Les méthodes d'apprentissage supplémentaires utilisées seront des études de cas et un jeu de rôle. Les cas d'études et le jeu de rôle donneront aux participants l'occasion d'utiliser les connaissances acquises et leur permettront de proposer

des réponses dans des cas concrets, tout en mettant l'accent sur la protection de droits des migrants.

Le cours sera dirigé par M. Jean-François Durieux, expert en protection des réfugiés, enseignant à l'Université de Londres et ex-directeur du programme du droit des réfugiés et de la migration à l'IIDH. Les interventions et les exercices pratiques seront dirigés par M. Durieux et par des experts internationaux sur les droits des migrants, identifiés à travers les réseaux d'experts de l'IIDH et de la Francophonie.

## 6. Evaluation de la formation

L'évaluation de la formation est basée sur les niveaux 1 et 2 de l'échelle Kirkpatrick:

- Niveau 1: réactions (évaluation de la satisfaction)
- Niveau 2: apprentissage (évaluation des acquis de la formation)

Pour l'évaluation de la satisfaction, les participants seront requis de remplir des questionnaires quotidiens ainsi qu'un questionnaire final sur les différents aspects du cours (contenu, interventions, méthodologie).

Pour l'évaluation de l'apprentissage, un contrôle de connaissance sera effectué au début et à la fin des cinq jours pour vérifier les acquis et la progression. Ce contrôle se fera par vote électronique avec des 'Iclickers', de manière à ce que cet exercice soit interactif et adapté aux conditions d'apprentissage des adultes.

Un questionnaire de suivi sera envoyé aux participants quelques mois après la formation pour évaluer l'impact du cours dans leur engagement professionnel.